**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense

des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 53 (1982)

**Heft:** 1: Un choix fondamental : la Transjurane

**Vorwort:** Un choix fondamental

Autor: [s.n.]

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Un choix fondamental

On parle depuis des dizaines et des dizaines d'années de cette route qui, selon certains, devrait désenclaver le Jura et contribuer ainsi à un nouvel essor de son économie. Pour le comité d'initiative Pro Transjurane, constitué en 1973, si les effets économiques de la Transjurane ne sont pas exactement prévisibles, en revanche il est absolument certain qu'une région qui néglige ses voies d'accès et de sortie, d'une part, ses liaisons internes d'autre part, ne peut connaître à terme une croissance de son économie.

Mais un comité d'opposants à cette transversale s'est constitué. Il estime de son côté qu'une telle voie de communication ferait de notre pays un lieu de transit qui, après avoir mutilé le paysage, contribuerait à le polluer.

On le voit, les prises de position sont nettes, contradictoires. Le débat est lancé depuis plusieurs mois. Personne ne reste indifférent à ce problème fondamental. Choisir ou rejeter la Transjurane, c'est manifestement faire un choix de société. Il s'agit de déterminer quelles perspectives on attribue à toute la région jurassienne.

Le projet de construction d'une route transjurassienne entre dans sa phase finale. Le peuple du canton du Jura sera consulté au début du mois de mars prochain. Dans le Jura bernois, le dossier est au stade des avant-projets. On s'achemine, semble-t-il, vers une Transjurane avec une bretelle depuis Moutier, un axe débouchant sur Sonceboz par un tunnel sous le Pierre-Pertuis et un autre axe débouchant sur Oensingen, comme le préconisait la Commission routière jurassienne. Mais la position prise récemment par le Gouvernement soleurois pourrait remettre en question cette solution idéale.

Il nous a paru intéressant de rassembler les avis en donnant la parole aux administrations concernées ainsi qu'aux groupements constitués en faveur ou en opposition à la Transjurane.

Rappelons que cette route n'est pas encore incluse dans le réseau des routes nationales. Le Conseil fédéral attend les résultats de la consultation des cantons concernés du Jura, de Berne et de Soleure au sujet du projet de semi-autoroute Boncourt - Delémont - Moutier, puis Moutier - Oensingen et Moutier - Bienne. Compte tenu des résultats de cette consultation, le Conseil fédéral proposera aux Chambres l'accession de la Transjurane dans le plan des routes nationales.

Nous désirons inviter chacun à la réflexion en publiant les arguments des comités en présence. Nous tentons d'élargir le plus possible ce débat important. L'argumentation quant au principe de la construction d'une Transjurane dépasse le simple domaine des transports. Il concerne également le choix du type de développement économique, l'environnement, la politique agricole que l'on entend mener et bien d'autres domaines encore.

Les décisions qui seront prises prochainement engageront l'avenir de notre pays.

De son côté, l'Association pour la défense des intérêts jurassiens a toujours milité en faveur de la construction d'une telle voie rapide. Signalons que l'ADIJ fut à la base de la Commission routière jurassienne et du Comité d'action Pro Transjurane.

Le secrétaire général